

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX AVEC L'ASSOCIATION « LES ELFES ».	Décision 06/03/2024 N° DGS/2024/020

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite reconduire avec l'Association Les Elfes, le service de prestations d'entretien des espaces verts pour l'année 2024,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec l'ESAT Association « Les Elfes » sise Les Vallées - 56 rue Victor Hugo - 37230 LUYNES, un contrat d'entretien des espaces verts communaux concernant 21 sites, pour l'année 2024.

La prestation comprend des travaux de tontes des espaces verts ainsi que l'évacuation des déchets.

La fréquence d'interventions est de 10 passages sur l'année civile.

Article 2 :

Le coût de l'entretien s'élève à : 11 679.14 € TTC (ONZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS ET QUATORZE CENTIMES), payable en 10 mensualités de 1 167.91 € de mars à décembre 2024.

Article 3 :

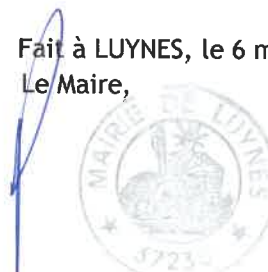
Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Fait à LUYNES, le 6 mars 2024
Le Maire,



Bertrand RITOURET

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le :07 MARS 2024.....

- sa publication sur le site internet de la

commune le :07 MARS 2024.....

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240306-DGS_2024_020-AR

